ANNEXE 2 : MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Ce modèle d'attestation sur l'honneur permet d'attester auprès de l'autorité administrative qui a attribué une subvention que les mesures prises en 2020 dans le cadre de l'urgence sanitaire rendaient impossible la poursuite des activités et projets.

Nom – Dénomination de l'association :
.....
.....
Sigle de l'association :.....
N° SIRET : |_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_|
N° RNA ou, à défaut, n° du récépissé en préfecture : |W||_||_||_||_||_||_||_||_||_|
N° d'inscription au registre (art. 55 du code civil local) : Date |_||_||_||_||_||_||_||_|
Volume : |_||_||_|Folio : |_||_||_|Tribunal d'instance :.....
Adresse du siège social :.....
Code postal : |_||_||_||_||_|Commune :.....
Commune déléguée le cas échéant : .....

Je soussigné-e (nom et prénom) .....
représentant-e légal-e de l'association sus nommée *(si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat portant les signatures du représentant légal et de celle de la personne qui va le représenter, lui permettant d'engager celle-ci)* déclare que l'association n'a pas été en mesure de mener le projet ou l'action faisant l'objet d'une subvention de .....€
Rappel de l'objet de l'action :
.....
.....

☐ En raison des mesures interdisant les rassemblements, réunions, activités, accueils et déplacements ainsi que l'usage des moyens de transports, prévues par le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 : (cas à préciser) :

- ☐ art. 3.I (interdiction de déplacements hors de son domicile)
- ☐ art. 4.I et 4.II (interdiction d'escales de navire)
- ☐ art. 5.I (interdiction de transports aériens au-delà des frontières métropolitaines)
- ☐ art.7 al.1 (interdiction de rassemblement de plus de 100 personnes)
- ☐ art.7. al.3 (interdiction par le préfet de rassemblements ne relevant pas de l'alinéa 1)
- ☐ art. 8.I et 8.V (fermeture au public d'établissements, dont les équipements sportifs)
- ☐ art. 8.VI (fermeture par le préfet d'établissements n'étant pas déjà interdits par l'article)
- ☐ art. 9.I (suspension de l'accueil d'enfants de moins de 6 ans, d'élèves d'établissements scolaires et de l'enseignement supérieur)

☐ En raison des mesures interdisant les rassemblements, réunions, activités, accueils et déplacements ainsi que l'usage des moyens de transports, prévues par un autre texte légal réglementaire (texte à préciser) : .....
.....

☐ En raison de mesures prises par l'association de nature à veiller au strict respect des mesures propres à garantir la santé publique et particulièrement celles des intervenants salariés volontaires ou bénévoles ainsi que celles des personnes physiques bénéficiaires des actions entreprises, pour les rassemblements, réunions, activités, accueils et déplacements conformément à l'article 2 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 : (mesure à préciser) .....
.....
.....
.....

Fait le à

Signature